



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Réf. : LA/DEP/2016/009

Objet : **Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (Paris, 2 novembre 2001) – Dépôt d'un instrument d'acceptation par la Guinée-Bissau**

La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 7 mars 2016, la Directrice générale a reçu l'instrument susmentionné.

Conformément aux dispositions de son article 27, la Convention entrera en vigueur à l'égard de cet État trois mois après la date de dépôt dudit instrument, soit le 7 juin 2016.